



Pour citer cet article :

Ministère de la Justice, Monographies de la colonie pénitentiaire des Douaires et de la colonie correctionnelle de Gaillon 1907-1911, Melun, Imprimerie administrative, 1913 ; chapitre II « Colonie pénitentiaire des Douaires », p. 28-56.



Régime physique.

Quelques-uns des soins de propreté imposés aux pupilles viennent d'être indiqués : ablutions du réveil, ablutions renouvelées après chaque séance de travail, douches et bains de pieds du dimanche, bains de rivière de la belle saison. Le pupille, par mesure de propreté, est tenu également de se faire raser la barbe toutes les semaines et couper les cheveux tous les mois. Cette obligation lui est pénible et son ambition est d'obtenir, aux approches de la libération provisoire ou de la libération définitive, la faveur de porter les cheveux coupés aux ciseaux... et de conserver la moustache, ce qui présente généralement moins d'inconvénients. Très fiers de cette « distinction » naturelle, ils font des efforts exceptionnels pour la mériter.

Des exercices physiques ont lieu une demi-heure chaque jour. Ces courtes séances sont suffisantes pour des jeunes gens astreints à une vie active aux champs ou à l'atelier et passant leur journée dans des locaux spacieux, sur des préaux immenses où air et lumière arrivent à profusion.

L'établissement est soumis, dans toutes ses parties, à une consigne de propreté et d'hygiène très précise et très rigoureuse. Chaque jour : lavage à la serpillière humide des dallages et parquets dans les locaux fréquentés par la population (réfectoires, classes, dortoirs, escaliers, couloirs, etc...), nettoyage des parois des murs, des meubles et ustensiles divers, balayage des cours de récréation, désinfection des water-closets.

Un nettoyage général des ateliers, mis en ordre après chaque séance de travail, a lieu le samedi ; aucune des parties habitées de la maison n'échappe à ces soins périodiques, pas même les locaux qui renferment les animaux. Egalement très vastes et bien aménagés, ils sont lavés et nettoyés tous les jours et tous les jours les litières sont enlevées et renouvelées. Le visiteur peut, à tout instant les parcourir sans crainte de se salir ou d'être incommodé par les mauvaises odeurs. Les hôtes de la vacherie, de l'écurie, voire même de la porcherie sont toujours très présentables.

Les parois des locaux sont blanchies au lait de chaux et les peintures rafraîchies à périodes régulières.

La colonie est alimentée en eaux de pluie, réservées aux lavages, par 12 citernes, et en eau de source (provenant d'infiltrations superficielles), par un fossé creusé dans un vallon en plein bois à 400 mètres de la colonie. Recueillies dans deux grands bassins de décantation, ces eaux sont élevées par une pompe foulante à moteur à vapeur dans un château d'eau et distribuées sous pression par une canalisation en plomb.

A proximité des réservoirs de décantation, on a installé tout récemment une buanderie mécanique complète avec cuvier, laveuse,essoreuse à vapeur, bassins de rinçage et séchoir à air chaud.



LA SECTION DES POMPIERS EN MANŒUVRE

Éclairée jusqu'en 1900 au moyen de lampes à huile ou à pétrole, la colonie adopta à cette époque l'éclairage à acétylène qui constituait un progrès, sans donner toutefois complète satisfaction au point de vue de la régularité de la lumière et surtout de la sécurité. En 1908, on obtint de la Compagnie éclairant la ville de Gaillon la pose d'une canalisation de 3 kilomètres pour conduire le gaz de houille à la colonie et une installation intérieure qui assure désormais à l'établissement un éclairage par incandescence d'une intensité lumineuse bien supérieure et d'une régularité parfaite.

Salles de classe et ateliers sont chauffés au moyen de simples poêles Godin. Seule, l'infirmerie est dotée du chauffage par circulation d'eau chaude avec radiateurs donnant une chaleur constante et très douce. Au rez-de-chaussée fonctionne une installation hydrothérapique modeste; ses 12 cabines à douches suffisent pour donner le dimanche un bain par aspersion à tous les pupilles.

L'*infirmerie* forme, à la lisière de la forêt, un pavillon indépendant enfoui dans la verdure et pourvu de tout le confort moderne des locaux de cet ordre :

Deux salles de traitement de 10 lits chacune; une chambre d'isolement pour contagieux et deux salles pour surveillants-malades au 1^{er} étage; deux autres salles de malades, l'une avec chambrettes grillagées pour pupilles au repos ou en observation au 2^e; la cuisine et la lingerie des malades, la pharmacie, 3 cabines de bains, la salle de visites et la chambre du surveillant-infirmier occupent le rez-de-chaussée qui se prolonge par une galerie couverte et vitrée et par une salle d'opérations et des salles de désencombrement.

L'organisation du service présente cette particularité que la surveillance et les soins à donner aux malades sont confiés à un ménage de surveillants et que la femme s'y révèle, là comme ailleurs, supérieure à l'homme dans la préparation des aliments, les soins de la lingerie et l'application des traitements prescrits.

L'infirmerie forme un organisme à part dans l'ensemble de l'agglomération; elle a son règlement et sa vie propres. Elle a même son jardin potager planté d'arbres fruitiers, cultivé par les convalescents, au profit exclusif des malades qui disposent d'un parterre ombragé, orné de massifs de plantes et d'un petit parc aménagé dans la forêt voisine.

Le régime alimentaire, fixé par le médecin, suivant les prescriptions du règlement de 1869, comprend principalement le lait, les œufs, les bouillons, la viande de bœuf, de veau, de mouton ou de poulet, avec vin et pain blanc.

Un médecin de Gaillon, chargé du service médical à la colonie, fait 3 visites par semaine; tous les pupilles qui le désirent sont admis à la consultation; l'admission à l'infirmerie est prononcée par le docteur.

Un séjour de 2 ou 3 jours dans une salle spéciale de l'infirmerie, après le bain et les premiers soins de propreté, est imposé aux arrivants, tous soumis à l'examen du médecin et à l'interrogatoire de l'instituteur-chef et du directeur. L'admission de l'arrivant dans la population n'est réalisée qu'après cette courte période d'observation médicale et morale.

Il y a quotidiennement 4 ou 5 pupilles indisposés admis « au repos », le

nombre des malades en traitement est beaucoup moins élevé, ainsi que l'établit le relevé suivant.

	1907	1908	1909	1910	1911	
Malades admis à l'infirmerie.	Guéris.....	3	8	8	5	5
	Décédés.....	2	1	»	1	2
	Transférés dans un hôpital et guéris.....	4	7	1	3	3
	Transférés dans un hôpital et décédés.....	»	»	2	»	»
TOTAUX.....	Malades guéris.....	7	15	9	8	8
	— décédés.....	2	1	2	1	2
ENSEMBLE des malades traités...	9	16	11	9	10	

L'affection dominante est la tuberculose pulmonaire. L'état des tuberculeux s'améliore généralement sous le régime si sain de la colonie ouverte qui voit très rarement éclore des épidémies. La moyenne annuelle des journées d'infirmerie y ressort à 340 et celle des journées de traitement à l'hôpital à 360, soit en moyenne un malade soigné à l'infirmerie et un autre à l'hôpital.

Une morbidité et une mortalité aussi faibles (à peine 3 p. 1000) témoignent de l'excellence des conditions physiques faites à une agglomération qui oscille entre 3 et 400 unités et dont l'élément prédominant, d'origine urbaine, entre en général à l'établissement dans un état de pâleur, de maigreur et d'étiollement voisin de la misère physiologique.

Le *trousseau* du pupille comprend les effets prévus par le règlement. Le costume du dimanche est seul affecté personnellement au pupille et immatriculé à son numéro. Les effets de semaine, coiffure et chaussures exceptées, forment une masse commune et sont distribués selon les tailles, au hasard du roulement.

Pourvu d'une chemise, d'un mouchoir de poche et d'une serviette de toilette, le pupille porte en semaine un pantalon et une blouse de treillis renouvelés deux fois par mois, avec caleçon et vareuse en hiver. Il est coiffé d'un béret ou d'un chapeau de jonc, suivant la saison, chaussé de galoches à semelles de bois et à tiges de cuir montantes autour desquelles il enroule jusqu'au mollet, et à la façon du chasseur alpin, des bandes molletières découpées dans les vieux effets. On lui a donné récemment des chaussettes. La galoche montante, avec molletières, constitue la chaussure la plus pratique pour les jeunes gens appelés à travailler dans les terres argileuses, souvent détrempées par les pluies.

Le pupille met le dimanche une vareuse et un tricot de coton, un pantalon de drap ou de treillis et un béret; il reçoit ces effets neufs et on les renouvelle lorsqu'ils sont défraîchis; il chausse des souliers brodequins et boucle un ceinturon autour de sa taille. Ainsi équipé, son aspect est loin d'inspirer la pitié et il a vraiment bon air au défilé pour la promenade.

La *litterie* composée d'une couchette en fer à fond grillagé, d'un matelas et d'un traversin de laine, d'une paire de draps et de deux couvertures dont une de coton, est nettoyée ou renouvelée tous les ans, les draps tous les mois.

Les effets de quelque valeur apportés par les pupilles entrants sont désinfectés, mis en état et renvoyés à la famille ou conservés jusqu'à la libération.

Le *régime alimentaire* prévu par le règlement de 1869 a été amélioré par l'adjonction à l'ordinaire d'une demi-pitance de pommes de terre ou de légumes secs au repas de midi, et d'une soupe grasse avec ration de 50 grammes de viande cuite le mardi.

Il y a donc aux *Douaires* trois régimes gras par semaine, le mardi, le jeudi et le dimanche. De nombreuses fêtes, fêtes légales ou fêtes locales, marquées par un repas de luxe, dont le menu comprend au moins de la viande rôtie au four avec des pommes de terre, une salade, des fruits ou du fromage, du vin et du café, viennent encore relever le régime alimentaire.

Il est loisible d'ailleurs à chaque pupille d'améliorer encore cet ordinaire par le travail : un ragoût de bœuf ou de mouton avec vin et café le dimanche, une ration de pommes de terre frites, de confiture, de fromage, de fruits, etc. le mercredi, sont offerts à ceux qui peuvent fictivement en acquitter le prix au moyen des tickets ou bons points dont ils disposent.

Un repas trimestriel spécial réunit les pupilles inscrits au tableau d'honneur, un repas annuel, les lauréats du certificat d'études, les musiciens, pompiers, tambours et clairons, etc.... Chaque « corps de métier » a eu sa fête annuelle ; ces fêtes ont été fondues en une seule, la *fête du travail* célébrée après la moisson.

Des bons points et des aliments supplémentaires sont donnés aux pupilles affectés à des travaux pénibles : fauchaison, moisson, construction, etc....

Le « coco » donné à discrétion forme la boisson ordinaire des pupilles qui reçoivent en plus du cidre jeudis et dimanches et au moment des grands travaux de culture.

Donné également à discrétion, le pain provient du blé récolté ou acheté ; il est fabriqué par les pupilles.

Malgré sa simplicité et sa sobriété, cette alimentation paraît suffisante. Elle manque peut-être de variété, parce que de sottes préventions de la part des intéressés en écartent des mets excellents, comme le riz et les lentilles.

Très rigoureusement contrôlées quant à la qualité et à la quantité, les denrées sont toujours saines et leur préparation fait, à la cuisine, l'objet d'une surveillance constante.

Frugale et simple, mais substantielle, cette nourriture donne satisfaction à des appétits robustes, tout naturels chez des jeunes gens en pleine période de développement et vivant au grand air. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les heureuses transformations qui s'accomplissent au bout de quelques mois de séjour chez les nouveaux pupilles, transformations qui surprennent et rassurent les familles. D'ailleurs, la bonne mine des pupilles est remarquée de tous les visiteurs.

Régime professionnel.

L'exploitation d'un domaine de 240 hectares constitue la principale ressource professionnelle de l'établissement. Le travail d'industrie y est inconnu et les « métiers » n'y sont enseignés qu'à peine à la moitié des pupilles.

Sous la direction technique d'un régisseur des cultures et sous l'impulsion et la surveillance d'agents, maîtres d'apprentissage, sont affectées, à titre permanent à l'agriculture les brigades ou sections suivantes dont l'effectif varie peu et était, au 31 décembre 1911, ainsi fixé :

5 brigades de culture.....	96 pupilles.
1 — vachers.....	16 —
1 — bouviers.....	12 —
1 — charretiers.....	14 —
1 — porchers et bergers.....	9 —
1 — garçons d'écurie.....	7 —
1 — jardiniers.....	19 —
TOTAL.....	<u>173</u> pupilles.

Les 5 brigades de culture ne sont pas constituées au hasard ; elles groupent les pupilles par âges ou par degré de développement et en tenant compte dans une certaine mesure de la pratique acquise en culture. Ainsi, la 5^e brigade réunit les petits, les jeunes qui débutent ; elle s'occupe des travaux légers : binages, sarclages, fenaison, cueillette des pommes à cidre ; la 1^{re} brigade, au contraire, formée des pupilles les plus forts, les plus âgés et les plus expérimentés, effectue les travaux pénibles : fauchaison, moisson, coupes de bois, etc... Entre ces deux extrêmes, les 3 autres sections marquent une gradation ascendante dans l'âge des éléments dont elle sont composées et dans la difficulté des travaux qui leur sont confiés ; elles marquent aussi les diverses étapes à parcourir pour faire l'apprentissage des travaux de la terre.

Parmi les « jeunes » des brigades agricoles, on recrute la section des vachers parmi les « moyens », celles des bouviers et des porchers et parmi les « grands », celles des charretiers. Ils reçoivent un complément d'apprentissage dans ces groupes annexes, en apprenant à traire, à labourer, à conduire les chevaux et, d'une façon générale, à soigner les animaux.

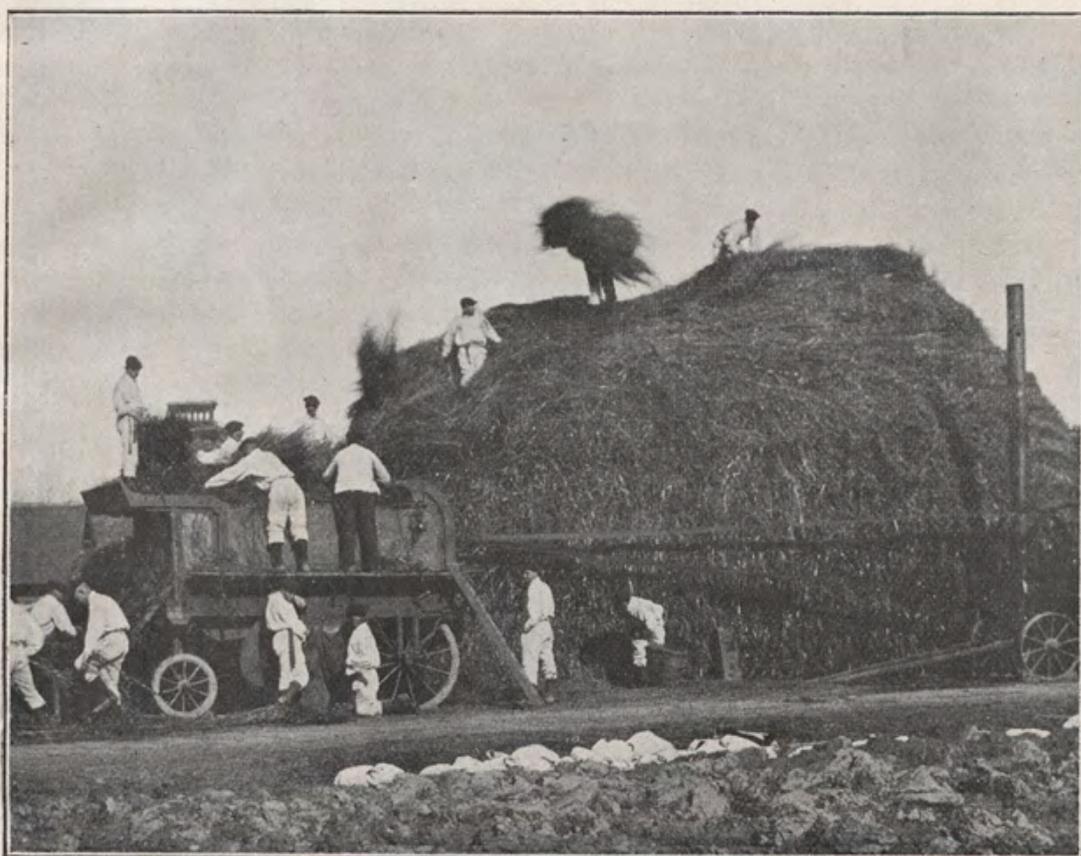
Les jardiniers forment une section indépendante où les pupilles sont placés à titre permanent.

L'enseignement agricole, essentiellement pratique, vise à former des domestiques de ferme. Quelques notions théoriques sont données, suivant les programmes des écoles publiques, par les instituteurs dans leurs classes et par le régisseur des cultures au moyen de causeries et conférences faites aux sections de culture les jours de mauvais temps.

Les produits de l'exploitation, et particulièrement les animaux élevés à la colonie, ont figuré avec avantage en 1910, au concours agricole de Gaillon où ils ont obtenu les premiers prix.



LA COUPE DES BOIS



LE BATTAGE DU BLÉ

A la *section industrielle*, que nous devrions plus modestement et plus exactement appeler section ouvrière ou artisanne, on prépare des ouvriers de métier, des artisans — le travail n'ayant heureusement rien qui rappelle l'usine ou la manufacture moderne —. On y enseigne le travail du bois, charpente, menuiserie et charronage; le travail des métaux à la maréchallerie, à la serrurerie, à la plomberie-ferblanterie; la fabrication de matériaux de constructions, brique et chaux et leur emploi par la maçonnerie.

Elle comprend un groupe de peintres en bâtiments, un atelier de cordonnerie, une section de boulangers et une section de cuisiniers.

Au 31 décembre 1911, cette section comprenait :

Bois	{	Charpentiers.....	6
		Menuisiers.....	6
		Charrons.....	13
Métaux.....	{	Forgerons.....	6
		Serruriers.....	3
		Ferblantiers-plombiers.....	4
Construction.....	{	Terrassiers.....	52
		Briquetiers-chaufourniers.....	7
		Maçons.....	9
		Peintres en bâtiments.....	2
Vêtement		Cordonniers.....	12
Alimentation.....	{	Boulangers.....	6
		Cuisiniers.....	13
Soins domestiques		Service de propreté et de santé.....	28
TOTAL.....			167
<i>Report :</i>			
Agriculteurs.....			173
Arrivants non classés.....			2
ENSEMBLE.....			342

Placée sous la direction de l'instituteur-chef, qui remplit dans les colonies le rôle de sous-directeur, cette section ne comprend que des ateliers et chantiers d'apprentissage et de production chargés de pourvoir aux besoins de l'établissement. La main-d'œuvre n'y est pas exploitée ni concédée à des particuliers. En cela, la colonie diffère essentiellement de la prison et de la maison centrale où le travail rémunéré donne droit à l'achat de vivres supplémentaires dits de « cantine ». S'il n'y a pas à désirer l'organisation de travaux concédés, lors-

que les ressources offertes par l'établissement pour l'emploi de la main-d'œuvre sont suffisantes, on peut regretter, sinon la gratuité du travail, tout au moins l'absence de récompenses pécuniaires plus élevées et proportionnées à l'effort. Il y aurait avantage peut-être à donner à ces jeunes gens l'impression qu'ils ne sont pas condamnés à un servage, que par le travail ils peuvent contribuer à l'amélioration de leur situation présente ou *future* et que l'éducation professionnelle à laquelle ils sont soumis est absolument désintéressée.

Essentiellement pratique, sans travaux de cours, sans exercices théoriques, sauf au début et en certaines professions seulement, l'enseignement vise à la formation de demi-ouvriers. Le travail n'est pas divisé, ni spécialisé en vue de sa production, mais gradué du facile au difficile, du simple au complexe, pour conduire d'échelon en échelon à la connaissance du métier ou tout au moins de ses éléments.

Les produits récoltés ou fabriqués, qu'il s'agisse du domaine ou des ateliers, consommés ou utilisés dans l'établissement, ne profitent directement ou indirectement qu'aux pupilles qui travaillent tous pour chacun et chacun pour tous. Par ce genre de vie qui lui est imposé, par le but assigné au travail, cette agglomération pénitentiaire mérite encore le nom de « colonie » (au sens naturel du mot) que le législateur de 1850 lui a donné et que celui de 1906 a substitué dans le Code à la désignation impropre et fâcheuse de « maison de correction ».

En ces 5 dernières années (1907-1911), les ateliers et chantiers ont construit :

Un bâtiment de 32 cellules d'isolement au moyen d'un crédit de 6.500 francs seulement et un bâtiment d'habitation de 16 pièces pour loger 4 familles de surveillants, avec un crédit égal. Les matériaux de construction, brique et chaux ont été fabriqués par les pupilles ; les bois de charpente, tirés en grande partie des bois de l'établissement, ont été travaillés sur place également par les pupilles ; les matériaux achetés, sable, plâtre, ciment, tuiles, fer, transportés à pied-d'œuvre par les attelages. Ces constructions sont l'œuvre entière des ateliers et chantiers de la colonie, depuis les terrassements jusqu'à la serrurerie, la menuiserie, la plomberie et la peinture ; pas un ouvrier libre n'a collaboré aux travaux dont la valeur équivaut à 4 ou 5 fois la dépense réelle.

Les pupilles ont également assuré pendant cette période l'entretien des bâtiments, du matériel de culture et du mobilier et exécuté les travaux de moindre importance suivants :

Séparation des classes par des cloisons en briques ;

Dallage des préaux couverts en béton de ciment ;

Agrandissement des water-closets ;

Construction de canalisations conduisant les purins stagnants au jardin potager ;

Construction d'une piscine de 50 mètres sur 10 mètres dallée en béton et alimentée par un ruisseau ;

Réfection sur une longueur de 4.000 mètres et construction des chaussées des routes et chemins.



CHANTIER D'EXTRACTION DE LA MARNE



CHANTIER DES CHARPENTIERS

Ils ont collaboré :

A l'installation *gratuite* d'une canalisation pour l'éclairage au gaz et à l'installation d'un moteur actionnant la pompe élévatrice par le creusement de 3.000 mètres de tranchées;

A la construction d'un quartier cellulaire à Gaillon par la préparation et la pose d'une partie des charpentes.

La réfection et le perfectionnement des fours de la boulangerie, la pose d'un téléphone reliant la colonie au bureau de poste et à la colonie correctionnelle de Gaillon, comportant l'emploi d'ouvriers spécialistes, ont seuls été effectués sans le concours des pupilles, par voie d'entreprise.

Le temps consacré au travail varie avec la durée du jour; de 8 heures et demie en plein été, il descend à 5 heures et demie en hiver.

Vastes et très simplement aménagés, sans aspect prétentieux d'usine moderne, les ateliers ont un cube d'air 3 ou 4 fois supérieur au minimum prévu par la loi, dont toutes les prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité des ouvriers sont scrupuleusement observées. De 1907 à 1911, il ne s'est produit aucun accident grave, malgré l'importance et le danger de certains travaux; tout au plus, a-t-on constaté quelques blessures bénignes: des ecchymoses chez des terrassiers touchés par un éboulement; une paillette de fer projetée dans l'œil d'un serrurier; deux ou trois coupures pendant la fauchaison.

Les surveillants des brigades de culture sont munis de troussees qu'ils emportent dans les champs et qui leur permettent de faire un pansement aux blessés et aux pupilles victimes de morsures de vipères. Ce dernier accident ne s'est jamais produit.

L'entrée dans la section agricole ou la section artisanale est déterminée par des considérations de goûts, d'origine et d'avenir des pupilles. Le classement, au moins à titre provisoire, est quelquefois imposé par le défaut d'équilibre entre les demandes et les ressources offertes par l'établissement dans ces deux voies. Plus des deux tiers des pupilles, originaires des villes, marquent une préférence légitime pour l'atelier qui ne peut en recevoir que la moitié à peine. D'où nécessité d'établir un tour de rôle et d'astreindre le futur artisan à un stage temporaire dans la culture ou dans les services intérieurs. Perdue pour l'apprentissage, cette période de travail au grand air est loin d'être inutile au point de vue physique. Les anémiés, les chétifs et les malingres d'origine urbaine trouvent dans la vie des champs des couleurs et une vigueur telles, qu'il faut considérer ce séjour comme bienfaisant et souvent comme nécessaire.

Les groupements.

Il convient, à propos du travail d'indiquer comment la population est groupée à la colonie des *Douaires*.

Deux groupes sont à peu près permanents, basés sur l'âge et le degré de développement physique et intellectuel des pupilles. D'un côté, les « jeunes »,

formant des brigades spéciales de culture, disposant d'une cour, d'un dortoir et appelés *sous peu* à prendre leurs repas dans un réfectoire séparé (un projet de division des réfectoires a été présenté au budget de l'exercice 1912).

Le reste de la population est subdivisé en « moyens » et « grands ». Mais, tandis que la séparation de ces deux groupes est complète au dortoir, que deux cours différentes leur sont affectées (2 réfectoires le seront à bref délai), elle ne se maintient au travail que dans les brigades de culture proprement dites, disparaissant dans les groupes annexes et aux ateliers.

A l'école, la population étant répartie en 6 classes d'après le degré d'instruction, aucun de ces groupements ne peut être maintenu.

En 1907, une brigade d'observation et d'épreuve, cantonnée aux alentours de la colonie sous une surveillance plus étroite, a été formée pour recevoir les arrivants et les monomanes de l'évasion à acclimater.

Aucune division ne peut reposer sur une base plus certaine et d'une valeur plus grande au point de vue moral que l'âge. Et encore ne peut elle être maintenue dans toute sa rigueur lorsqu'on se trouve en présence des exigences du travail manuel et du travail scolaire. Une sélection basée sur la nature du délit serait bien trompeuse. Outre qu'elle aurait pour résultat de mettre les grands en contact avec les petits, ce qui serait déplorable pour les mœurs, elle se heurterait aux mêmes difficultés d'application.

On ne peut, dans la formation des groupes, viser à l'absolu. Séparer les petits qui méritent une protection particulière; maintenir cette séparation aux diverses phases de la journée autant qu'il est possible, en leur affectant des travaux spéciaux, tel est le but à viser et le seul accessible.

Il convient de remarquer d'ailleurs que l'Administration supérieure effectue elle-même une triple sélection générale basée sur l'âge, sur la profession, sur l'état moral des pupilles. Chacun sait, en effet, qu'elle envoie à la colonie de Saint-Hilaire les mineurs de 12 ans; de préférence à Auberive ceux de 12 à 14 ans; à Saint-Maurice ceux de 14 à 16 ans; au Val-d'Yèvre et aux *Douaires* ceux de plus de 16 ans; chacun sait également qu'elle affecte à Belle-Ile, à Aniane et à Saint-Bernard les pupilles désirant apprendre certains métiers; qu'enfin, elle évacue sur Eysses et sur Gaillon les indisciplinés des colonies.

Les affectations spéciales données à la plupart des établissements publics diminuent l'importance du groupement en chacun d'eux et en affaiblissent la portée, sans toutefois le rendre inutile.

Charges financières.

Si la main-d'œuvre des pupilles, par l'exploitation du domaine, par la production des ateliers, atténue les charges de l'établissement, elle est loin de pourvoir à tous les besoins. On a longtemps caressé le rêve de colonies se suffisant à elles-mêmes; mais ce n'était qu'un rêve chimérique; il s'évanouit sous la réalité brutale des faits. Le simple bon sens eût suffi d'ailleurs à dissiper cette illusion. Comment espérer, aux *Douaires* par exemple, faire vivre sur un domaine de 280 hectares et de fertilité moyenne une agglomération — personnel non compris — de 400 individus? A ce compte, le sol de la France pourrait nourrir près de 100 millions d'habitants.

La colonie est donc à la charge du budget de l'État. En 1910, le Trésor a dû acquitter les dépenses suivantes faites par l'établissement.

	fr. c.
1° Entretien des pupilles et frais généraux (nourriture, blanchissage, éclairage, chauffage, soins aux malades, fournitures d'école etc.).	97.679 95
2° Transfèrments à la colonie et voyages de pupilles appelés en justice, à l'engagement, conduits dans les hôpitaux	3.343 50
3° Enseignement professionnel. <i>Confections</i> (frais de fabrication de vêtements dans les ateliers de l'établissement, outillage, matières premières, contremaitres libres etc.)	6.225 79
4° Enseignement professionnel. <i>Travaux aux immeubles et au mobilier</i> (construction et réparation de bâtiments ou d'objets mobiliers, y compris les dépenses d'achat de quelques objets mobiliers et quelques travaux en entreprise)	12.155 68
5° Enseignement professionnel. <i>Exploitation agricole</i> (achat de semences, d'engrais, d'animaux, contributions etc.)	14.993 49
6° Récompenses aux pupilles et publications (gratifications en bons points et en livrets d'épargne, journaux officiels, agricoles et pédagogiques, etc.)	3.553 85
7° Acquisitions d'immeubles	687 51
8° Personnel (traitements, indemnités et accessoires de traitements.)	98.717 62
TOTAL	<u>237.357 39</u>

Le nombre des journées d'entretien s'étant élevé à 135.607, le prix de la journée ressort à 1 fr. 75, se décomposant ainsi :

	fr. c.	fr. c.
1° Personnel	»	0 72
2° Pupilles... {	a) Entretien	0 72
	b) Transfèrments et voyages	0 03
	c) Enseignement professionnel et entretien du domaine, des immeubles et du mobilier	0 24
	d) Récompenses et publications	0 03
3° Domaine . Acquisitions d'immeubles	»	0 01

Nous n'avons pas, par les paiements de dépenses engagées au cours d'un exercice, le chiffre exact du prix de revient de la journée d'entretien. Il faudrait tenir compte de la valeur des produits reçus de l'exploitation agricole, de ceux reçus par cession des autres établissements pénitentiaires et vice-versa, des produits livrés au personnel et payés au Trésor, etc... Le prix de revient, pour être exact, devrait d'ailleurs s'établir sur la valeur de la consommation.

de l'usure et de l'amortissement et non sur le montant des approvisionnements ou achats faits dans l'année et en tenant compte par conséquent des chiffres accusés par les inventaires généraux à l'ouverture et à la clôture d'une période annale.

Calculé sur ces bases, et en évaluant tous les éléments susceptibles de le faire varier, le prix de revient de la journée de pupille ne serait, d'après les comptes de l'économat, guère inférieur à 2 francs.

Régime intellectuel et moral.

L'éducation morale se fait partout et par tous les collaborateurs du Directeur, même les plus modestes, si l'on entend accorder, comme il convient, aux exemples donnés, à la discipline imposée, aux idées répandues et aux conseils distribués, l'influence qu'ils méritent.

Cette éducation est de tous les instants ; elle est subordonnée à l'action du personnel tout entier.

Avec l'autorité qu'il tient de sa fonction, le simple *surveillant* peut, par son ascendant et son influence personnels — variables d'un individu à l'autre — modifier profondément l'esprit d'un groupe, le cours des idées chez les pupilles individuellement, s'il parvient à s'imposer, à se faire respecter et à se faire aimer.

C'est là le côté élevé d'une fonction modeste, qui n'est facile qu'en apparence et qui exige, en réalité, des qualités rares de patience et de bonté, de fermeté et de vigilance. Si l'humble surveillant sait comprendre le caractère simple, paternel, grave sans prétention, à donner à son rôle ; s'il sait se départir du ton et des allures rogues et cassantes à la « sous-off » ; s'il sait se faire éducateur sans le paraître ; s'il se montre d'une fermeté bienveillante, d'une équité indulgente, son autorité est acceptée sans difficultés et son action morale ne tarde pas à se manifester dans son groupe, par la discipline générale, par une saine émulation au travail, par l'esprit d'obéissance et l'apparition d'ambitions et d'idées de relèvement.

Toujours mêlé à la population, le surveillant vit de la vie des pupilles ; leurs joies et leurs peines sont un peu les siennes ; il subit les mêmes intempéries, s'impose les mêmes fatigues. Ce contact constant et cette communauté d'existence donnent à son autorité permanente et immédiate une portée qui n'est atteinte par celle d'aucun des autres membres du personnel. On peut dire que son influence éducative est déterminante.

Au-dessus, s'exerce à l'école, par l'enseignement, par des causeries et des conférences, l'action plus délicate et plus élevée de l'*instituteur*.

Son enseignement vise à l'éducation ou à la rééducation plus qu'à l'instruction, car il importe moins pour ses élèves d'étendre le champ de leurs connaissances, que de modifier leur manière de sentir et de penser que de susciter des émotions nobles, de provoquer un réveil de la conscience, de les ramener à des idées saines et à une autre conception de la vie. Il a moins à se préoccuper de faire des élèves instruits que des jeunes gens pensant et raisonnant mieux et agissant de même.

Sans prétention dogmatique, familial et paternel, tout entier imprégné de l'idée de réforme et de relèvement qui doit le dominer, cet enseignement doit créer dans la classe une atmosphère saine et vivifiante qui pénètre l'élève peu à peu, à son insu même et le régénère. La tâche est difficile et ingrate. Il faut lutter contre les tendances de ces adolescents déjà sceptiques et assoiffés de plaisir, contre les idées malsaines, acquises dans les milieux corrompus, qui se reflètent des uns sur les autres, contre la contagion sournoise du vice dont les formes sont aujourd'hui si accusées et si variées.

La censure sévère des fautes commises, l'emploi de termes méprisants et les mouvements de colère rendraient le maître antipathique ou ridicule, affaibliraient son autorité et le conduiraient à un échec certain. Il lui faut oublier le passé, rechercher ce qui subsiste de bon chez ces adolescents, amour-propre, sentiments affectifs, etc. . . l'utiliser et en faire la base de la réforme à tenter. Un philosophe a dit avec raison : « Rien n'est plus capable de nous porter au mal que la mauvaise opinion que l'on a de nous ». Inversement, on peut poser en principe que « rien n'est plus capable de nous porter au bien que la bonne opinion que l'on a de nous ».

L'instituteur doit vaincre ses répugnances, se garder de toute parole blessante, s'appliquer à discerner les efforts sincères et les encourager en témoignant discrètement sa satisfaction, signaler publiquement les actes méritoires et les succès obtenus par les anciens pupilles dans la carrière militaire ou la vie civile. On réussit ainsi à susciter une émulation et un amour-propre individuel et collectif et à relever à leurs propres yeux ces déçus, condamnés par leur passé à la pitié ou au mépris publics et par cela même très sensibles aux marques d'estime et de confiance venues de leurs supérieurs, lorsque ces encouragements sont mérités.

Par le cœur bien plus que par l'esprit, on a prise sur ces instinctifs plus accessibles au sentiment qu'à la raison. Provoquer par des lectures ou des récits de fortes et saines émotions est le plus sûr moyen de gagner leur cœur et de rectifier leur mentalité.

En communauté de sentiments avec ses élèves, le maître s'impose à son auditoire ; l'opinion publique lui est favorable — l'opinion de la classe — il est « gobé ». Il peut alors tout dire, tout se permettre et proclamer bien haut les principes qui condamnent le passé des élèves. Accueillie avec déférence, sa parole a une portée réelle, même sur les plus réfractaires aux lois de la morale, sur les plus rebelles à toute contrainte. L'enseignement répandu sur un groupe hostile est de la semence jetée dans le vent. Elle ne pénètre ni ne germe dans l'âme de l'adolescent.

Le prestige et la bienveillance éclairée et judicieuse de l'instituteur — comme l'ascendant ferme et paternel du surveillant — sont les conditions essentielles du succès pour les deux ouvriers de l'œuvre de rééducation et de relèvement des mineurs en correction.

Il a été indiqué que l'école reste ouverte du 1^{er} octobre à l'examen du certificat d'études primaires, qui vient en juin couronner d'un modeste diplôme les efforts des meilleurs élèves.

Répartie en 3 cours, élémentaire, moyen et supérieur, dans 6 classes dirigées

chacune par un instituteur, la population reçoit un enseignement déterminé dans ses matières essentielles — lecture, écriture, langue française, calcul, histoire, géographie, éléments des sciences, de l'agriculture ou du dessin — par les programmes des écoles primaires publiques.

L'enseignement du solfège, facultatif, donné aux heures de travail, par un instituteur dont c'est l'unique fonction, prépare à la musique instrumentale et assure le recrutement de la fanfare de la colonie. Cette fanfare donne des concerts le dimanche, prête son concours aux fêtes et prend part aux grandes promenades. Elle a obtenu en 1911, au concours musical de mantes, 3 premiers prix, en lecture à vue (avec félicitation du jury), en exécution et en concours d'honneur.

L'enseignement de la musique n'est pas donné comme un art d'agrément ou pour le plaisir luxueux d'entretenir une fanfare. Ainsi conçu, il serait déplacé. Il a un but pratique : faciliter l'entrée dans l'armée, par les musiques régimentaires et l'accès des grands établissements industriels dotés de sociétés musicales qui admettent volontiers et recherchent même les instrumentistes.

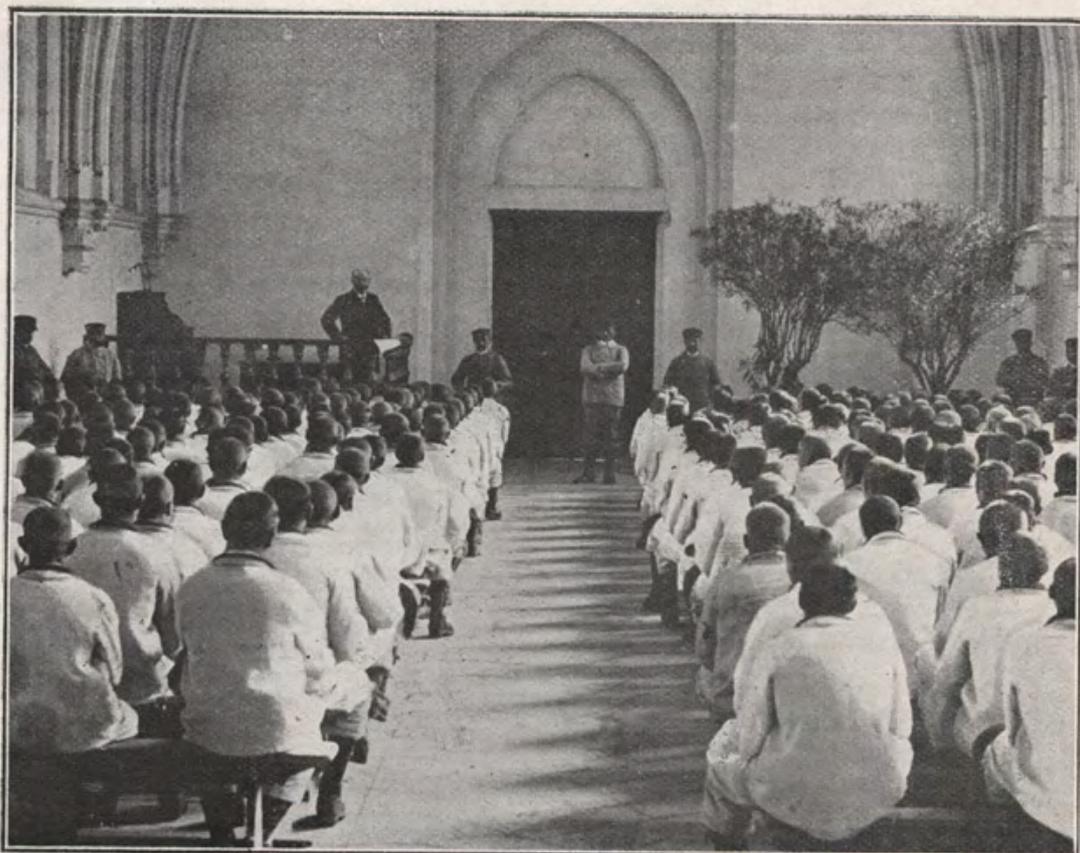
Très méthodiquement et très judicieusement organisé, cet enseignement ne fait ni artistes ni virtuoses, mais il donne à tous de solides connaissances par une longue étude préparatoire du solfège et par la pratique quotidienne d'un instrument.

De 2 heures et demie pendant les six premiers mois de l'année scolaire, la durée de la classe s'abaisse graduellement sans descendre au-dessous d'une heure. Une étude a lieu le matin après le premier repas, de 6 heures et demie au lever du jour.

Les maîtres s'attachent à apprendre à lire et à écrire aux illettrés et à tous ceux dont les connaissances sont si faibles qu'il leur est impossible de les utiliser. De ce côté le succès est à peu près certain, lorsque l'ignorance résulte de la non fréquentation de l'école et non d'une incapacité absolue des sens ou de la mémoire. C'est là, au point de vue instruction, le but vraiment intéressant et utile à poursuivre. A l'autre extrémité des groupes scolaires, l'école pénitentiaire parachève les études primaires des mieux doués en les préparant aux épreuves du certificat d'études. Dix à quinze élèves les subissent avec succès annuellement et voient ainsi couronner leurs efforts par un titre pour eux sans valeur effective, mais d'une portée certaine comme stimulant à l'étude.

Au-dessus de ce groupe, les pupilles pourvus du certificat forment le cours supérieur. Entre les deux extrêmes, on rafraîchit plutôt qu'on étend les connaissances acquises à l'école primaire, le maître se proposant, ainsi qu'il a été indiqué, bien plus de relever le niveau moral de ses élèves que de développer leur instruction.

Aux points de vue intellectuel et moral, et peut-être sous le rapport professionnel, la condition faite aux pupilles de la colonie est supérieure à celle des adolescents de même âge restés dans la vie libre. Plus éducatif que répressif, le régime comporte une culture qu'on s'efforce de procurer à ces derniers par les institutions post-scolaires. L'Administration pénitentiaire française — et c'est une constatation qui ne manque pas de saveur — a devancé l'enseignement



UNE CONFÉRENCE HEBDOMADAIRE A LA CHAPELLE

public dans cette voie; elle n'a rien à envier non plus aux œuvres similaires des nations voisines. Il en est bien peu, parmi ces innovations apportées à grand fracas de l'étranger qui n'existent déjà en fait chez nous sous un nom différent. Le remède est ancien, l'étiquette seule est nouvelle.

Une bibliothèque met à la disposition des pupilles ses 4.000 volumes, choisis parmi les œuvres d'imagination, de vulgarisation scientifique, d'histoire, de géographie, parmi les relations de voyages ou les œuvres classiques, pour les lectures collectives ou les lectures individuelles. Les salles de classe, devenues salles de lecture, sont ouvertes le dimanche; les livres, par mesure de conservation, ne sont jamais emportés hors de l'école.

La promenade et les jeux seuls sont permis sur les cours; la récréation étant tout entière consacrée aux exercices physiques. Dans l'intervalle des devoirs et des leçons, l'élève peut d'ailleurs disposer d'un livre et consacrer à la lecture les loisirs de l'école.

Les causeries des maîtres dans leur classe et les conférences hebdomadaires d'été qui réunissent toute la population portent sur les questions (politique exclue) susceptibles d'intéresser ces jeunes gens, de fournir à leur curiosité et à leurs conversations un aliment sain. De l'actualité, par la relation des événements militaires, scientifiques, artistiques, voire littéraires, par l'exposé des questions de politique internationale et de législation ouvrière, par la relation des actes de dévouement et d'héroïsme — en se gardant de la banalité du « fait divers » — de tous les événements de la vie contemporaine enfin, le maître avisé peut tirer un enseignement d'une haute portée.

Retranchés momentanément de la société, les mineurs en correction ne doivent pas, comme les adultes, être tenus dans l'ignorance des faits du « dehors ». Ce serait une détestable préparation à la vie sociale de les parquer et d'élever un mur infranchissable entre eux et le monde extérieur. Laissons au contraire la lumière tamisée du dehors les baigner et leur créer une atmosphère de régénération.

De même, les faits heureux, les actes louables concernant les camarades libérés cités publiquement ne sont pas sans exercer leur influence en donnant naissance à une certaine fierté collective, en suscitant des émulations et des ambitions individuelles très ardentes. Une pieuse coutume veut que les noms des devanciers morts sous les drapeaux soient inscrits sur une plaque bien en évidence dans la grande salle du réfectoire. On raconte la vie de ces « héros »; des légendes même se forment autour d'eux, leur créant une auréole glorieuse; les pupilles sont orgueilleux de ce passé et rêvent d'un avenir semblable fait de courageux exploits militaires.

Dans un champ moins vaste, quelques paroles prononcées à propos d'un acte méritoire accompli par un « civil » et témoignant du respect et de l'estime des supérieurs pour l'ouvrier qui gagne fièrement sa vie par son labour, — si humble que soit sa condition, — font plus pour réhabiliter le travail aux yeux de ces précoces déserteurs de l'atelier que la plus docte leçon ou le meilleur traité de morale.

Les petits moyens en matière d'éducation sont les plus efficaces; par des voies détournées, on arrive à leur faire admirer les vertus opposées aux vices

qu'ils affichent. Ce serait d'ailleurs une maladresse d'attaquer de front leurs défauts et il serait de peu d'utilité de leur vanter la probité, le travail, le courage persévérant, si on ne concrétisait ces idées par les exemples qui les flattent dans leur secret amour-propre. On parvient ainsi indirectement à les rattacher aux idées d'honneur et de probité et à la vie sociale active et régulière.

Il y a souvent en eux plus de forfanterie et de cynisme affectés que de perversité réelle. Tel par gloriole se vante en petit comité de ses exploits comme pickpocket ou cambrioleur et vient déposer bénévolement entre les mains de son surveillant un objet ou une pièce de monnaie trouvés. Que de choses perdues se retrouvent par les pupilles ! Avec deux ou trois montres, des bijoux, un revolver, ils ont restitué à leurs propriétaires deux porte-monnaie contenant l'un 17 fr. 50 et l'autre 30 francs ; ainsi qu'un billet de banque de 50 francs.

Ils s'émeuvent des catastrophes et des calamités publiques. En 1910, ils ont adhéré avec enthousiasme à une souscription en faveur des inondés et versé 40 francs en tickets de 5 centimes — et on avait dû limiter la cotisation à un ticket.

Lorsque tout a sombré en eux, le cœur subsiste presque toujours intact, prêt à vibrer au spectacle des infortunes d'autrui. C'est par le cœur que l'éducateur les amène à lui et les tient sous sa domination.

Culte et instruction religieuse. — Un aumônier catholique, vicaire de la paroisse de Gaillon, célèbre les offices, donne l'instruction et les soins religieux à une quarantaine de pupilles ayant déclaré vouloir suivre les exercices du culte devenus facultatifs en 1908.

Régime disciplinaire.

Pour contenir une population formée des pires éléments de l'adolescence, de révoltés habitués à donner libre cours à leurs mauvais instincts et à leurs vices, en méprisant l'autorité, d'individualistes n'admettant aucune limite à leur liberté, aucune contrainte au plein épanouissement de leurs penchants, de leurs désirs, de leurs caprices et de leurs appétits, d'impulsifs soumis — sans aucun contrôle de la raison, sans frein — à toutes les suggestions des sens ou des passions, il faut, de toute nécessité, une forte pression disciplinaire, la crainte de *punitions* sévères.

Pour les amener à s'imposer d'eux-mêmes une discipline et des habitudes d'ordre, de travail, de respect pour la vie, la liberté et la propriété d'autrui, il faut d'abord modifier leur mentalité, puis solliciter leurs efforts par l'espoir de récompenses et par la certitude de la récompense suprême, la liberté. On donne ainsi un but à l'internement en colonie ; on fait de la libération anticipée l'aboutissement de longs et persévérants efforts tentés par l'individu sur lui-même en vue de sa propre réforme et de son reclassement social.

La volonté se développe et s'affirme en présence des obstacles à vaincre, qui se dressent nombreux sur la longue et dure route à parcourir : lutte de

tous les instants contre les impulsions mauvaises, contre les habitudes acquises; lutte contre l'influence du milieu, contre les embûches et les intrigues de camarades pervers, contre les rivalités de clans où l'on est menacé à toute heure d'être entraîné et compromis. Il faut au pupille décidé à conquérir sa liberté une force de volonté et une énergie de caractère vraiment viriles, et la récompense n'est pas au-dessus du mérite qu'elle exige.

L'échelle des *récompenses* adoptée par le règlement de 1869 ne présente à la colonie des *Douaires* que quelques particularités d'application.

L'*inscription au tableau d'honneur* s'acquiert par trois mois passés sans punition, ou trois mois de « bonne conduite ». Elle est suivie trimestriellement d'un repas spécial collectif.

Les *galons* sont de deux sortes; les uns marquent une double inscription au tableau d'honneur et peuvent être juxtaposés; les autres, insignes d'un grade, confèrent une autorité temporaire aux exercices de gymnastique, à la manœuvre de la pompe, à l'école des tambours et des clairons etc. Les musiciens portent sur le bras une lyre en drap ou brodée en argent, suivant leur rôle comme exécutants.

Distribués sous forme de tickets nominatifs les *bons-points* ont une double valeur; chacun d'eux vaut 5 centimes pour le pécule et donne droit à l'équivalent en vivres supplémentaires, en jouets et en gâteaux les jours de fête. Ils peuvent aussi être employés au paiement de photographies faites par un amateur et au rachat des punitions légères. Il est distribué annuellement environ 40.000 tickets, soit 2.000 francs en argent pour le pécule et autant en nature.

Des *livrets d'épargne* viennent récompenser les pupilles les plus méritants à l'occasion de la fête nationale et quelquefois au 1^{er} janvier comme étrennes.

La disposition des locaux et l'organisation générale de la maison n'ont pas permis la création du *quartier de récompense* prévu par le règlement.

Mais la *libération anticipée*, largement accordée sous forme de placement familial, de libération provisoire avec remise du pupille à ses parents, d'engagement dans l'armée, tout en restant subordonnée à des conditions sévères et précises, vient récompenser plus utilement les efforts de tous.

L'utilité d'un quartier de récompense, dans un établissement qui dispose de ressources suffisantes pour le placement, est très contestable.

En 1910, il a été accordé:

384 récompenses honorifiques;

42.110 récompenses pécuniaires en tickets (2.187 fr. 65 pour le pécule);

54 livrets d'épargne (valeur 380 fr.),

384 libérations anticipées.

L'échelle des *punitions* en usage à la colonie des *Douaires* ne comprend ni les mauvais-points, ni les corvées autorisées par l'arrêté de 1869.

La *privation partielle de récréation* s'exécute par le piquet sur la cour

pendant les jeux; la *privation de literie*, suspendue pendant les froids, est limitée au matelas et la *privation de vivres* porte d'abord et de préférence sur les aliments supplémentaires ou extra-réglementaires.

Le *peloton de discipline*, ou groupe de punis séparés de la population le jour et la nuit, est condamné à des marches et à des exercices rythmés alternant avec des repos de durée au moins égale et avec l'inévitable corvée d'épluchage des pommes de terre.

Au-dessus de la séparation en groupe, vient, au sommet de l'échelle des punitions, l'*isolement individuel* dans une cellule qui n'a rien, hâtons-nous de le dire, du légendaire « cachot sombre jonché de paille humide ». C'est une chambre très blanche, très aérée et très claire de 2 mètres sur 3 mètres, meublée sommairement d'un lit de camp, d'une tablette mobile et d'un banc. N'était la fenêtre un peu élevée donnant directement sur la campagne et la porte fermée par une serrure et un verrou un peu forts, rien ne distinguerait cette cellule d'une chambre d'ouvrier.

Le pupille qui s'est rendu coupable d'une faute grave et a été puni de cellule, passe dans ce local son temps à lire, à écrire, quelquefois à travailler, toujours à se calmer et à réfléchir. Il y reçoit 4 ou 5 visites par jour, les unes de surveillants gradés, les autres des instituteurs, de l'instituteur-chef ou du directeur, sans compter celles du médecin tenu de s'enquérir de l'influence de l'isolement sur la santé du puni et de noter ses observations.

Limitée à une durée de quelques jours, cette punition ne peut-être prolongée au-delà de 15 jours sans l'autorisation du ministre.

Lorsque tous les moyens de répression dont dispose la colonie pénitentiaire ont échoué, le pupille rebelle déclaré insubordonné est dirigé par ordre ministériel sur une colonie *correctionnelle*.

D'après les relevés très exacts de la statistique de 1910, 133 fautes ou infractions signalées hebdomadairement au directeur en moyenne ont reçu les sanctions suivantes :

- 19 réprimandes ;
- 101 privations de récréation, de matelas ou d'une partie des vivres ;
- 8 punitions de peloton de discipline ;
- 4 punitions de cellule ;
- 1 transfèrement dans une colonie correctionnelle.

Relations avec la famille. — Sauf le cas de déchéance de la puissance paternelle, de détention ou d'immoralité avérée, les relations du pupille avec ses parents ne sont jamais entravées. Pour peu que la famille soit capable de contribuer au relèvement de l'enfant, il est fait appel à son concours. Les relations rompues sont renouées, les réconciliations, les recherches de parents disparus facilitées. On veille à l'envoi régulier d'une lettre au moins par mois à la famille ; au besoin, en présence d'un caprice de l'enfant, on avertit les siens en les informant de son état de santé et de sa conduite. Aucune demande de renseignements venue d'une personne portant intérêt au pupille ne reste sans réponse.

Il importe de grouper autour de lui toutes les affections familiales, toutes les amitiés, toutes les sympathies susceptibles d'aider à son relèvement ; il importe surtout d'éviter que les parents honnêtes n'en arrivent par lassitude, découragement ou dépit à l'abandon complet de l'enfant.

Les visiteurs sont admis à passer l'après-midi du dimanche et à faire collation avec les pupilles dans un parloir ou en plein air sur une avenue ombragée. L'affluence est telle les jours de fête que la table du parloir prend les proportions et l'animation d'une table de banquet. Cependant, tout se passe correctement sous la surveillance constante d'un agent. Il y a bien de temps à autre quelques cigarettes fumées ou passées à la dérobée, quelques menues pièces de monnaie glissées discrètement dans la main du visité ; mais ces cadeaux clandestins n'ont jamais eu de conséquences sérieuses.

Il n'est admis ni linge, ni aliments, ni friandises, ni menus objets de toilette qui, devenus la propriété personnelle du pupille, donneraient lieu à des trocs, à des compétitions, à des larcins, à des discussions et à des rixes, très préjudiciables à l'ordre et à la discipline. Les photographies des membres de la famille seules sont reçues et conservées à la disposition des destinataires.

Les conditions requises pour obtenir une libération anticipée remplies, la famille intervient enfin, à la demande du directeur pour solliciter du Garde des sceaux la remise du pupille, pour consentir à son engagement ou pour marquer sa préférence pour le placement.

Aux approches de la libération définitive, une enquête auprès des autorités administratives du département d'origine détermine la position des parents et les conditions morales et matérielles qui seraient faites au libéré en cas de retour auprès des siens. Au vu de ces renseignements, le directeur indique au libéré le meilleur parti à prendre, sans lui imposer son avis, — rapatriement engagement ou placement — et prend les dispositions que comporte la décision de ce dernier, affranchi désormais de la tutelle pénitentiaire.

La famille est associée à tous les actes importants de la vie du mineur en correction. Si faibles que soient les liens familiaux, il faut se garder de les briser. C'est, dans la majorité des cas, par ces liens que l'enfant est ramené au foyer et à la vie sociale normale.

Libération anticipée.

La libération anticipée intervient sous trois formes : l'une, le *placement familial*, ne donne qu'une liberté précaire ; elle laisse le pupille sous l'autorité du directeur par l'intermédiaire d'une personne honorable choisie comme patron ; c'est une mesure prise par le chef d'établissement, sous réserve de l'approbation ministérielle et révoquant dans les mêmes conditions ;

La seconde, la *libération provisoire*, subordonnée à une décision du ministre, ne peut être rapportée que par lui ; elle assure plus d'indépendance au pupille qui se trouve soustrait à la tutelle du directeur et ramené sous celle de la famille ou du parent à qui il est confié ;

La troisième enfin, *l'engagement militaire*, par l'entrée sous les drapeaux, assure une libération définitive et irrévocable.

Puissant moyen d'action disciplinaire et éducative, la libération anticipée est, avec raison, largement accordée. La correction n'est pas une peine, mais une mesure administrative dont le terme, fixé par les tribunaux, est une limite extrême en deçà de laquelle, l'Administration peut légalement prendre à l'égard du mineur toute mesure qu'elle juge utile. L'intérêt social s'accorde d'ailleurs sur ce point avec celui du mineur : il est onéreux de prolonger la mesure de défense prise lorsque le danger a cessé et il y a avantage à rendre à la collectivité les forces nuisibles représentées par la criminalité juvénile dès que la colonie croit les avoir transformées en forces utilisables. Il est humain et sage de rappeler à la vie libre des adolescents dont la faute a l'excuse de l'âge, il est juste enfin et équitable et de bonne politique d'assigner comme terme à leurs efforts la plus haute récompense qu'ils puissent envier, la liberté.

Un internement sans espoir et sans but, une trop longue contrainte sous une constante pression disciplinaire à un âge où la vie se manifeste avec le plus d'énergie, aurait une répercussion désastreuse sur l'organisme et un effet déplorable sur l'esprit et le caractère, produisant ici l'apathie et l'anéantissement de la personnalité, là l'exaspération, les résolutions extrêmes, violentes et désespérées ; d'un côté le parasite, de l'autre le révolté.

Bénévolement accepté par les jeunes, par les enfants, plus difficilement par les adolescents, l'internat pénitentiaire devient très pénible aux jeunes gens de 17 ou 18 ans qui cherchent à s'en affranchir par l'évasion. L'évasion est le fléau des colonies ouvertes où elle règne à l'état endémique, surtout parmi les arrivants non acclimatés qui cèdent souvent plusieurs fois à des crises de spleen. La colonie des *Douaires* — défi jeté aux contempteurs de la maison de correction qui la décriaient en la présentant comme une prison ou un bagne d'enfants — offre toutes facilités et toutes chances de succès aux monomanes de la « fuite », ainsi qu'il a été indiqué précédemment. Nul obstacle matériel ne se dresse devant eux ; ils sont à une journée de marche de Rouen et à trois journées de Paris, centres de recrutement, et la plus grande partie de la route peut être parcourue sous bois. Cette conception de la colonie en 1870, recevant des bambins de 10 à 14 ans, ne répond plus aux besoins de la colonie moderne, peuplée d'adolescents de 16 à 18 ans. L'évasion, qui allait déjà progressant avec l'âge des mineurs envoyés en correction, s'est accentuée d'une façon inquiétante à l'arrivée du contingent que la loi de 1906 a attribué aux établissements pour mineurs.

En 1907, on ne compte pas moins de 418 évasions aux *Douaires* ; on n'y gardait plus que les captifs volontaires. Il fallait à tout prix mettre un terme à ces défections qui troublaient profondément la population et fixaient tous les regards sur les directions favorables à la désertion. Des murs de clôture eussent donné plus de sûreté à l'intérieur, sans diminuer en rien l'insécurité du dehors aux heures de travail en pleins champs. La construction de ces murs entraînait une grosse dépense et demandait du temps. Et ce n'était qu'un demi-remède. Mieux valait agir sur l'esprit, faire luire une espérance aux yeux de ces découragés, mettre une étoile dans leur sombre firmament, transformer ces captifs rebelles en artisans de leur propre émancipation en assignant la liberté comme prix à leurs efforts. La libération anticipée, subordonnée à des

conditions précises accessibles à tous sans distinction d'âge, d'origine et de passé, c'était une conquête offerte à la population, une récompense susceptible de créer un fort courant de soumission et de perfectionnement individuel. Le résultat escompté ne tardait pas à se manifester par la stabilité de l'agglomération.

Les évasions descendaient entre 30 et 40 en 1908 et 1909, pour tomber à 8 en 1910. Si 1911, marque une recrudescence (41 évasions), due à des causes accidentelles, il n'en reste pas moins acquis que, sous l'influence d'un système se rapprochant du « *tiket of leave* » des Anglais, les défections ont diminué dans la proportion d'au moins deux tiers et que l'esprit de la population s'est profondément modifié.

L'évasion, plaie des colonies ouvertes, ne saurait disparaître: si belle que soit la cage, si abondante que soit la provende, la porte ouverte, l'oiseau prend son vol. Il y a des natures ardentes, amoureuses de l'indépendance, des aventures ou de la vie nomade; il y a des caractères volontaires à qui pèsent toute contrainte et toute règle. Ce serait se faire illusion que de caresser l'espoir de leur faire accepter bénévolement le joug pénitentiaire, même sous sa forme la plus douce et la plus légère. Ce serait une autre erreur de croire que la menace de châtiments sévères et une plus forte pression disciplinaire réussiraient là où la douceur a échoué. D'abord une forte discipline est inconciliable avec la vie du pupille en colonie ouverte. La menace de punitions rigoureuses cause plus d'évasions qu'elle n'en prévient. Ensuite, on ne peut songer à introduire à la colonie le régime sévère de la maison centrale. Il y manquerait deux leviers puissants, deux facteurs essentiels d'ordre et de soumission: le travail rétribué et l'usage de la cantine. L'action morale et un bon système disciplinaire, offrant la libération anticipée comme récompense suprême, sont les seuls moyens dont peut disposer un directeur de colonie.

Par un séjour chez des paysans ou des artisans, dans un milieu sain, avec une vie calme et laborieuse, le *placement* se propose de parachever le redressement obtenu à la colonie et de conduire le mineur, par une transition de demi-liberté, à la vie libre et régulière.

Il maintient d'étroites relations entre le pupille et le directeur qui recherche et choisit le placement, en règle les conditions par un contrat de louage, fournit le trousseau, pourvoit aux premiers besoins en cas d'insuffisance de salaire, veille au versement des gages à la Caisse nationale d'épargne, conseille, dirige et surveille le placé par l'intermédiaire du patron, le visite ou le fait visiter périodiquement dans son placement.

On recherche pour lui la vie de famille, qu'il soit appelé aux champs où à l'atelier, au milieu de groupes peu nombreux, chez de petits cultivateurs ou de simples artisans. Il y est mieux surveillé, mieux soigné; on s'intéresse bien plus à lui que dans les grandes exploitations agricoles ou industrielles où il devient une simple unité. C'est un fait démontré aujourd'hui par l'expérience que les chances de succès d'un placement sont en raison inverse de l'importance de l'agglomération où il s'effectue, et que le meilleur milieu est celui du ménage sans enfant. Le placé y fait partie de la famille et, pour peu qu'il se montre docile et dévoué, des liens d'affection ne tardent pas à s'établir entre lui et ses maîtres.

Dans les régions où la colonie place depuis longtemps, les pupilles son accueillis sans préventions par les habitants et acceptés dans la société des jeunes gens de leur âge. Mêlés à la jeunesse du village, ils prennent part aux distractions et aux fêtes et s'adaptent parfois si intimement au milieu qu'on voit de « pâles voyous » parisiens se fixer dans la contrée, y revenir, le service militaire accompli, s'y établir définitivement et y faire souche. On ne soupçonne pas que nombre de familles considérées des environs ont pour chefs d'anciens pupilles des *Douaires*.

Le contrat de louage, établi pour un an, impose au patron la charge de nourrir, blanchir et loger le placé, de lui payer des gages, dont le taux, variant de 140 à 400 francs, est susceptible d'augmenter à chaque renouvellement de contrat et de lui verser comme argent de poche au moins 50 centimes le dimanche.

On s'est demandé si cette gratification uniforme de 50 centimes n'était pas trop faible pour des jeunes gens qui ont d'autres besoins que l'enfant d'il y a 30 ans, et s'il ne convenait pas de rendre disponible une partie des gages, pour placer le pupille dans la condition des ouvriers de son âge et pour l'exercer à faire un emploi raisonnable de son salaire. Saisie de la question l'Administration supérieure a tenté un essai à la colonie des *Douaires* même, en décidant qu'après 6 mois de placement, le pupille méritant recevrait directement un dixième de ses gages, 2 dixièmes après un an et 3 après 18 mois.

Sans être jusqu'à ce jour très concluante (il est si difficile de déterminer la part d'influence d'un facteur agissant avec tant d'autres sur le sort d'un placement), l'expérience semble déceler des indices favorables. Les dilapidations redoutées ne se sont produites que rarement; chacun a fait de son argent l'emploi correspondant à son tempérament ou aux mœurs du milieu: l'économe a épargné, l'avare a thésaurisé, le coquet s'est vêtu élégamment, l'affectueux est venu en aide à ses parents dans la misère, quelques « noceurs » ont bu. Mais le placement paraît avoir gagné légèrement en stabilité.

Diverses circonstances peuvent mettre fin au placement; mais la rupture de contrat provoquée par l'inconduite ou la faute du placé seule est retenue contre lui et suivie de réintégration et de punition. Le retour volontaire à la colonie du pupille qui ne se plait pas chez son patron ou ne s'entend pas avec lui, ne saurait être considéré comme une faute; il n'entraîne qu'une réintégration limitée au délai nécessaire à la recherche d'un autre placement.

Voici quelques chiffres relatifs aux placements effectués au cours des 5 années 1907-1911.

	1907	1908	1909	1910	1911
Pupilles en placement le 1 ^{er} janvier.....	61	71	95	120	125
— placés dans l'année.....	115	191	217	280	245
	176	262	312	400	370
— retirés de placement.....	105	167	192	275	259
— restant placés au 31 décembre.....	71	95	120	125	111

Les causes de ruptures du contrat notées pour les 4 dernières années se classent ainsi (1):

	1908	1909	1910	1911
<i>Libération civile, définitive ou provisoire et libération militaire par engagement ou appel sous les drapeaux</i>	29	51	82	63
Mutations diverses.....	76	68	109	119
Réintégration pour inconduite	7	19	18	17
Abandons de placement.....	55	54	66	60
	167	192	275	259

Il y a lieu de remarquer que depuis que, par la loi de 1906, la limite extrême de la correction a été portée de 20 à 21 ans pour les mineurs acquittés, ceux d'entre eux nés du 1^{er} octobre au 31 décembre sont appelés à satisfaire à leurs obligations militaires avant libération définitive. L'Administration ne les retient pas au-delà de l'appel de leur classe.

On voit également par les chiffres précédents que le placement s'est développé du simple au double pendant la dernière période quinquennale.

On compte de 20 à 25 échecs (réintégrations pour inconduite ou défections), pour 100 placements effectués. Cette proportion, quoique élevée, n'a rien qui puisse surprendre, étant donné l'élément appelé à cette faveur, et on peut se féliciter de voir les trois quarts des essais de classement donner des résultats satisfaisants.

L'extension donnée à cette mesure imposait une surveillance vigilante et discrète des patrons et des pupilles. L'instituteur-chef, collaborateur immédiat du directeur, inaugurait en 1908 les visites périodiques aux placés, avec mission de s'enquérir des conditions morales et matérielles faites à ces derniers, avec mission de les encourager ou de réprimer leurs écarts de conduite, et de leur témoigner d'une façon générale la sollicitude bienveillante dont l'adolescent, isolé dans un milieu nouveau, — sympathique généralement, mais quelquefois hostile —, a toujours besoin.

Par les renseignements recueillis au cours de ces tournées, par la notation des observations faites au cours de chaque placement, un « casier du patronat » a pu être constitué au moyen duquel la valeur relative des maîtres a pu être jugée, et la clientèle d'employeurs douteux éliminée.

Le proverbe populaire: « Les bons patrons font les bons ouvriers » est applicable même en matière de placement pénitentiaire où les bons patrons font les bons placements. Des essais tentés ici échouent régulièrement, alors

(1) Le tableau ne comprend pas les pupilles placés à l'expiration de la correction.

qu'ils réussissent à peu près toujours là, dans des conditions identiques. On sait commander les domestiques, on sait « prendre » le pupille d'un côté; de l'autre, avec les meilleures intentions, on n'acquiert aucune influence sur lui. Il en est des patrons comme des surveillants; aux uns la tâche est facile; ils ont le don du commandement; aux autres, elle est à peu près impossible. A d'excellents ouvriers habiles au travail de la matière, la nature humaine échappe parfois complètement et ils sont impuissants à la diriger. Tel ouvrier d'élite, tel agriculteur émérite sont de détestables maîtres d'apprentissage. Faire et enseigner sont deux choses distinctes.

La stabilité du placement est poursuivie par la juste récompense des efforts et des mérites au moyen de :

1° Concessions d'une partie des gages comme argent de poche; 184 récompenses de cet ordre ont été données en 1910; 77 d'un premier dixième, 63 d'un second dixième, et 44 d'un troisième dixième;

2° Gratifications de un ou 2 francs à l'occasion des visites du Directeur ou de l'instituteur-chef, aux placés donnant satisfaction;

3° Allocations d'effets ou de menus objets: par exemple, remise d'un capuchon (vêtement de luxe pour un placé), ou d'une montre après une année passée chez le même patron.

Dans l'année, on a compté 47.746 journées de placement, donnant un effectif moyen de 130 placés et un produit brut en salaires de 24.181 fr. 10. Les deux tiers environ de ce produit ont été versés à la Caisse nationale d'épargne, et le tiers restant employé à l'entretien du pupille.

Classés d'après la nature de leur travail, les placés formaient au 31 décembre de chacune des 4 dernières années les groupes suivants:

	1908	1909	1910	1911
Cultivateurs et jardiniers.....	75	91	102	81
Domestiques, garçons d'hôtel.....	5	6	3	5
Boulangers et pâtisseries.....	4	2	2	2
Menuisiers, charpentiers, charrons.....	3	5	5	3
Forgerons, mécaniciens, plombiers.....	6	14	11	16
Maçons, peintres en bâtiment.....	2	2	2	2
Imprimeurs.....	0	0	0	2
	95	120	125	111

Plus de la moitié de l'effectif est appliqué, à la colonie, aux travaux de la terre et les 4 cinquièmes des placés le sont au dehors. Ces chiffres indiquent combien est plus facile le placement familial chez l'agriculteur que chez l'artisan et combien l'apprentissage des travaux agricoles favorise ce genre de libération anticipée.

Le placement est, pour quelques pupilles, un stage précédant l'admission à une forme de libération anticipée plus large, à laquelle il donne plus de chances de succès; — notamment pour ceux qu'il est prudent, malgré leurs bonnes dispositions, de tenir éloignés du milieu où ils se sont perdus et de ne remettre à leurs familles par voie de libération provisoire qu'après dispersion des « bandes » dont ils ont fait partie, et pour ceux aussi qui sont trop faibles ou trop jeunes pour contracter l'engagement militaire auquel ils aspirent.

En 1910 la libération provisoire a été accordée à 21 placés et l'engagement à 11. Le placement apparaît comme une excellente préparation à la vie civile et à la vie militaire et comme l'aboutissement immédiat de l'éducation pénitentiaire.

Par la *libération provisoire*, mesure également conditionnelle et révocable, la correction se trouve suspendue et le mineur est remis ordinairement à sa famille, quelquefois à un parent, à un tiers ou à une institution de patronage qui veut bien s'en charger. Prononcée par le ministre, après enquête auprès du directeur de la colonie, auprès du parquet qui a exercé les poursuites, auprès des autorités administratives du lieu de résidence de la famille, cette faveur suppose une conduite exemplaire de la part du pupille et des garanties sérieuses du côté des parents pour l'avenir de l'enfant.

Elle ne dépend pas, comme le placement, des seuls efforts du bénéficiaire, mais de circonstances extérieures, passé, situation de la famille etc. . . . indépendantes de sa volonté. C'est une mesure plus rare, parce que plus large et partant plus risquée. Une grande prudence s'impose lorsqu'on décide de ramener un mineur à son pays d'origine et de le placer dans le milieu où il a « mal tourné », étant donné surtout que la libération provisoire l'affranchit de la tutelle de l'établissement, ne laissant subsister qu'une surveillance discrète et lointaine de l'Administration pénitentiaire, par l'intermédiaire des préfets et des maires.

Un lien subsiste cependant, volontairement accepté par le libéré, qui se manifeste par les conseils, les encouragements du directeur, et au besoin, par les secours du Comité de patronage. Les libérés provisoires ont ainsi reçu 65 francs (vêtements non compris) en 1910.

Il a été accordé (1) :

10	libérations provisoires en	1907 ;
8	—	1908 ;
17	—	1909 ;
19	—	1910 ;
23	—	1911.

On comptait, au 31 décembre 1910, 64 pupilles libérés dans ces conditions et se trouvant encore en cours de correction, et 73 au 31 décembre suivant. Sauf 3 d'entre eux confiés à une société de patronage, tous les libérés provisoires ont été remis à leurs parents. Il est impossible d'indiquer combien on

(1) Non compris les libérations provisoires de placés, dont le chiffre pour 1910 a été donné.

compte de révocations de libérations provisoires parce que la réintégration ne s'effectue pas toujours à la colonie d'origine et que les décisions de cette nature restent souvent ignorées du Directeur. On note cependant 3 réintégrations en 1908, 5 en 1909, 2 en 1910 et 6 en 1911.

Les sentiments de patriotisme, comme les affections filiales, sont les derniers à s'éteindre chez ces jeunes gens troublés par tant d'idées malsaines. L'antipatriotisme et l'antimilitarisme n'ont pas causé les ravages redoutés, car on ne signale que comme des exceptions les adeptes des théories subversives répandues dans certains milieux ouvriers.

Tout semble au contraire les séduire dans la vie militaire et particulièrement dans la vie militaire des expéditions lointaines, dans l'existence aventureuse du soldat; ses risques et ses périls, ses imprévus, jusqu'à ses privations et ses combats les attirent. Ils rêvent d'actions d'éclat et de gloire; ils sont fiers et jaloux du sort de leurs devanciers signalés pour leur belle conduite.

Cet état d'esprit et le simple prestige de l'uniforme déterminent bien des vocations. Le passage sous la discipline militaire, avec une demi-liberté, marque une transition heureuse entre la discipline pénitentiaire et son internat étroit et la vie libre sans aucune tutelle. Leur activité débordante et désordonnée trouve là à se dépenser... et à s'apaiser; leur goût du nouveau et leurs ambitions, d'une générosité un peu puérile, à se satisfaire. On ne saurait trop seconder à cet égard les aspirations des pupilles qu'une constitution trop faible, des infirmités, ou un passé trop chargé n'écartent pas de l'armée par la voie de l'*engagement*. Les conditions morales et physiques requises aujourd'hui des candidats à l'*engagement* sont, en effet, très rigoureuses, et bien que la colonie ait soin de faire subir un examen médical préalable à ses aspirants, près de la moitié sont refusés par les médecins militaires des bureaux de recrutement. De 1907 à 1911, on n'a réussi à faire accepter que 187 pupilles.

En 1910 :

3 engagés ont été affectés à l'artillerie;
20 à la cavalerie;
17 à l'infanterie.

En 1911 :

8 engagés ont été affectés à l'artillerie;
12 à la cavalerie;
14 à l'infanterie (1).

Au 31 décembre 1910, il y avait exactement 72 engagés en cours de correction et 68 un an plus tard.

La plupart sont placés, sur leur demande, dès leur entrée au régiment, sous le patronage de la « Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative », fondée et présidée par M. F. Voisin. Son action tutélaire s'exerce pendant toute la durée du service et à la rentrée dans la vie

(1) Non compris les placés appelés au bénéfice de l'*engagement*.

civile, conjointement avec celle du Directeur de la colonie, au moyen de la correspondance et de visites, par des secours pécuniaires procurant l'argent de poche à ceux qui méritent ces encouragements par leur conduite, des vêtements de travail et un emploi au besoin, à la libération.

Le comité de patronage de la colonie des *Douaires* a distribué 256 mandats-poste en 1910, d'une valeur totale de 783 francs par fractions de 2 et 3 francs, de 5 et de 10 francs même à l'occasion des promotions de grade.

Il est impossible de présenter des chiffres plus précis sur les résultats donnés par cette forme de libération anticipée, les chefs de corps hésitant à donner aux tiers des renseignements sur leurs soldats, et les démarches imprudentes de cette nature pouvant compromettre, par la divulgation du passé, l'avenir des meilleurs engagés.

Tout ce qu'on peut indiquer à cet égard, c'est qu'une enquête discrète faite à la fin de 1910 sur les 72 engagés en cours de correction, n'a donné de résultats que pour 43 :

- 30 étaient notés comme bons soldats ;
- 8 comme médiocres ;
- 5 comme mauvais.

Resté en relation avec 53 de ces engagés, le Directeur relève pour ces derniers 8 nominations de caporaux et 4 promotions au grade de sous-officier.

On note également que plusieurs anciens pupilles sont parvenus au grade d'adjudant et que l'un d'eux a obtenu l'emploi de chef de fanfare d'un bataillon alpin. Ce dernier correspond encore avec son ancien Directeur qu'il n'a pas oublié.

Libération définitive.

Les « mauvais sujets » seuls atteignent à la colonie le terme de la correction. La *libération définitive* n'est le mode de sortie que pour un quart environ des libérés, ainsi que l'indiquent les relevés ci-après :

	1907	1908	1909	1910	1911
Sorties par libération définitive.....	22	37	23	45	43
— — — — — anticipée (placement, libération provisoire, engagement).....	66	125	146	169	126
TOTAUX.....	88	162	169	214	169

Jusqu'en ces dernières années, la libération anticipée était parcimonieusement accordée. Sur 100 sorties, on ne comptait pas moins de :

- 85 libérations définitives en 1870 ;
- 44 — — — — 1880 ;
- 83 — — — — 1890 ;
- 45 — — — — 1900 .

La statistique officielle donne sur le bloc des libérés (à titre définitif ou conditionnel) des indications relatives à l'âge, à l'instruction professionnelle, sans grand intérêt.

Les chiffres suivants, dans lesquels ne figurent pas les indisciplinés de l'Assistance publique, méritent seuls d'être retenus :

	1907	1908	1909	1910	1911
Libérés rapatriés dans leurs familles.....	26	41	36	59	68
— confiés à une société de patronage.	»	10	2	3	5
— restés à la colonie	2	»	»	»	»
Placés	115	183	217	274	230
Engagés.....	32	46	42	36	32

L'âge moyen à la sortie ressort à 19 ans 2 mois et, sur 181 pupilles réellement libérés en 1910, savoir :

- 45 parvenus au terme de la correction à la colonie ;
- 19 admis à la libération provisoire à la colonie ;
- 35 admis à l'engagement militaire à la colonie ;
- 82 appelés à la libération provisoire, définitive ou à l'engagement en placement ;
- 45 étaient pourvus du certificat d'études primaires ;
- 16 étaient illettrés ou n'avaient qu'une instruction rudimentaire ;
- 132 provenaient de la section agricole ;
- 49 provenaient de la section industrielle.

Tous ont reçu (sauf les libérés provisoires n'appartenant pas à des familles indigentes) le trousseau réglementaire d'une valeur de 50 francs ; et tous ont été dirigés (les engagés exceptés) sur leur destination aux frais de l'Administration.

Ils avaient 3.113 fr. 33 au pécule (chacun 17 fr. 50 en moyenne) et 127 livrets de la Caisse nationale d'épargne formant un capital de 17.094 fr. 17, soit 135 francs en moyenne par livret. L'un de ces libérés avait plus de 600 francs ; un autre plus de 500 francs ; 10 de 300 à 500 francs et 16 de 100 à 300 francs.

Constituée par la partie du pécule excédant 20 francs, par les allocations de la fête nationale et du 1^{er} janvier, et par les gages et salaires économisés, cette épargne atteste l'effort fait pour inculquer aux pupilles les idées d'ordre et de prévoyance.

La loi sur les retraites ouvrières est venue tout récemment, par l'obligation du versement, faire entendre *aux placés* qu'ils doivent penser non seulement au lendemain, mais à la vieillesse, comme les lois sur les accidents ont rappelé aux patrons qu'ils avaient à garantir leurs ouvriers contre les accidents du travail.

La libération définitive ne rompt pas, en général, toute relation entre le pupille et la colonie. Elle abolit l'autorité, mais laisse subsister un lien plus doux, celui de la bienfaisance par le patronage. La correspondance entretenue avec nombre de libérés, les visites reçues, les secours accordés dans les moments difficiles ou à l'occasion de faits exceptionnels (mariage, naissances, etc...), les placements procurés, sont là pour témoigner de la sollicitude paternelle de l'Administration et de la reconnaissance affectueuse d'un grand nombre d'anciens pupilles qui sont loin d'avoir conservé un mauvais souvenir de la colonie.

Bilan de la période 1907-1911.

Les cinq dernières années spécialement envisagées ici, ont vu se réaliser des améliorations notables.

Dans le domaine moral ou disciplinaire :

Création d'une section d'« observation » pour les arrivants et les monomanes de l'évasion à acclimater ;

Création d'une section de préparation militaire ;

Organisation des conférences de vacances ;

Application d'un système disciplinaire méthodique comportant :

1° De nouvelles récompenses individuelles, telles que bons de photographies, port des cheveux et de la moustache et des récompenses collectives, sous forme de grandes sorties, avec concert, collation, jeux ou bains de rivière, de représentations données par les pupilles ou par les troupes ambulantes, ou encore de séances de projections de cinématographe ;

2° Un mode de notation et d'appréciation uniformes des efforts de conduite et de travail ;

3° La subordination absolue de la libération anticipée, et particulièrement, du placement, à un ensemble de notes et à une durée de séjour qui font dépendre les plus hautes récompenses de la seule volonté du pupille, sans laisser aucune place à l'arbitraire et à la faveur et en font les plus puissants facteurs d'ordre, de stabilité des idées, de travail et de réformation individuelle ;

Développement considérable donné au placement, avec amélioration de la condition faite aux placés, par l'obligation imposée aux patrons de fournir des notes trimestrielles sur leur conduite et sur leurs besoins ; par les visites périodiques des agents de l'Administration ; par la création d'un casier des patrons ; par l'attribution, comme argent de poche d'une part des gages aux pupilles méritants ; par les primes attachées à l'accomplissement des contrats de louage ; enfin, par l'affiliation aux retraites ouvrières et aux caisses d'assurance contre les accidents du travail.

Dans le domaine matériel on note :

Le perfectionnement du trousseau des pupilles complété par les souliers du dimanche, le tricot et les chaussettes ;

31 L'introduction du pain blanc dans la préparation des soupes et la création de la cantine du mercredi.

Avec le bien-être du pupille, l'Administration a poursuivi l'amélioration des conditions d'hygiène, par la canalisation des purins stagnants conduits hors de l'agglomération, par la réfection et l'agrandissement des lieux d'aisances, par la construction d'une piscine, par le perfectionnement des machines élevant et distribuant l'eau potable.

Elle a visé également à plus de sécurité par des modifications au mode de fermeture des portes et fenêtres, par la liaison des bâtiments principaux deux à deux de manière à former des enclos fermés, par la séparation des classes, des réfectoires et des préaux, par l'agrandissement du quartier cellulaire.

Elle a réalisé des travaux de simple utilité pratique, comme la réfection de 4.000 mètres de chaussées, le dallage d'ateliers et de préaux couverts, le perfectionnement des fours de boulangerie, la construction d'un pavillon d'habitation pour 4 surveillants, l'installation du téléphone et de l'éclairage au gaz.

Adaptée progressivement aux besoins d'une population formée d'éléments difficiles, pour lesquels elle n'avait pas été créée, la colonie des *Douaires* a pu franchir sans encombre une période de transition critique, marquée un peu partout par des troubles graves, et les cinq dernières années laisseront dans le passé de ce bel établissement le souvenir d'une époque féconde en efforts sains et persévérants.